

Communiqué de presse

Paris, le 18 décembre 2020

AUTORÉGULATION : L'AVENIR DU COURTAGE DOIT ÊTRE ABORDÉ DE MANIÈRE RESPONSABLE

La CNCEF Assurance a pris connaissance de la réaction d'une organisation professionnelle, suscitée par l'examen imminent de la réforme de l'autorégulation du courtage en assurance et en crédit. Une posture isolée, qui consiste à entretenir le doute au nom de la majorité des associations et des professionnels qui sont favorables à ce texte. En effet, nous tombons de Charybde en Scylla lorsque nous lisons tout d'abord "qu'elle mécontente la profession" et ensuite que les "représentants des courtiers seraient remontés contre la procédure accélérée" de ce texte à l'Assemblée Nationale. Rien de tel !

Il convient de préciser qu'en juin dernier, 11 associations représentant les courtiers en assurance et les courtiers crédit ont appelé, dans un courrier commun adressé au Ministre de l'Economie et des Finances ainsi qu'à la Députée Valéria Faure-Muntian, à une entrée en vigueur de cette réforme le plus rapidement possible, réclamée par les professionnels eux-mêmes. Depuis, il ne semble pas que cette position ait changé, bien au contraire.

"L'argument selon lequel cette réforme n'interviendrait pas au "bon moment" est irresponsable" justifie Stéphane FANTUZ, Président de la CNCEF Assurance. Y aurait-il un "bon moment" pour mettre en oeuvre l'accompagnement des courtiers ? Quel serait alors le "bon moment" pour informer et former les professionnels du courtage à la distribution des produits en LPS qui ont pénalisé de nombreux assurés ? Quel serait le "bon moment" pour leur faire connaître leurs obligations en matière de médiation au service des consommateurs ? Quel serait le "bon moment" pour les aider, face aux nombreuses exigences de la directive DDA, qui s'imposent à eux depuis octobre 2018 ! Sans parler des enjeux technologiques sur la digitalisation de la profession.

Les faits sont là. À l'image des conseillers en investissement financiers (CIF), les courtiers en assurance et en crédit ont besoin de s'appuyer sur des associations professionnelles pour pérenniser leur cabinet, monter en compétences, assurer leur conformité réglementaire et ainsi mieux servir les assurés. Ce constat a d'ailleurs été confirmé tout récemment par les autorités de tutelle qui ont mesuré l'intégration réglementaire des professions financières.

Enfin, les études d'opinion démontrent de manière constante qu'un français sur deux a besoin d'une plus grande pédagogie pour comprendre et s'approprier les produits assurantiels. Aussi, la situation exige plus de sérieux que de brandir démagogiquement le coût d'une réforme pour

la profession ! “Nous n’avons que trop tardé, sauf si certains souhaitent voire condamner à terme ces courtiers de proximité et les services qu’ils apportent aux consommateurs ?” s’interroge le Président de la CNCEF Assurance.

Plus de 10 réunions avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés ont permis de déboucher à un consensus sur ce texte. L’heure est davantage à préparer l’avenir du courtage et la régulation effective du marché qu’à débattre d’intérêts particuliers.

Contact presse :

Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com